

PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ LAC SAINT-JEAN  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉDÉON

Procès-verbal d'une session régulière du conseil municipal de Saint-Gédéon tenue le lundi 6 mai 2019 à la salle du conseil à 19 h 30 et à laquelle sont présents les conseillers et les conseillères suivants : M. Jean-Sébastien Allard, M<sup>me</sup> Suzy Lessard, M. Michel Tremblay, M. Pierre Boudreault, M<sup>me</sup> Nathalie Simard, M<sup>me</sup> Claire Girard qui siègent sous la présidence du maire M. Émile Hudon.

Assiste également M. Dany Dallaire, directeur général

1- LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

87-05-19

Il est proposé par M. Michel Tremblay, appuyé par M<sup>me</sup> Claire Girard et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour suivant pour cette assemblée.

- 1- Lecture et acceptation de l'ordre du jour
- 2 - Acceptation des procès-verbaux des sessions tenues les 1<sup>er</sup> et 15 avril 2019
- 3 - Adoption du règlement numéro 2019-479 décrétant des travaux de voirie et un emprunt à long terme de 150 000 \$
- 4 - Adoption du règlement numéro 2019-480 décrétant des travaux d'aqueduc au rang des Îles ainsi qu'un emprunt à long terme de 499 825 \$
- 5 - Demande de dérogation mineure de M<sup>me</sup> Régine Girard et M. Paul Gagnon
- 6 - Demande de dérogation mineure de M. Clermont Côté
- 7 - Financement emprunt règlement numéro 2018-461 : rapport des soumissions
- 8 - Refinancement d'emprunt règlement numéro 2013-418 : rapport des soumissions
- 9 - Règlement numéro 2012-411 : affectation d'un solde disponible de règlement d'emprunt fermé
- 10 - Remplacement photocopieur
- 11 - Acquisition quai et passerelle marina Belle-Rivière
- 12 - Affaissement de sol rang Belle-Rivière
- 13 - Budget supplémentaire Régie de sécurité incendie
- 14 - Correspondance
- 15 - Rapports des comités
- 16 - Acceptation de la liste des comptes à payer et déboursés no 2019-05
- 17 - Demandes d'aides financières par des entreprises : programme PIMDE
- 18 - Programme d'aide à l'entretien des chemins privés : versements 2019
- 19 - Protocole d'entente avec la Fédération des associations de propriétaires riverains : addenda
- 20 - Budget révisé de l'OMH
- 21 - Projet école Saint-Antoine suite au conseil étudiant
- 22 - Contrat de marquage de chaussée
- 23 - Mandat aux procureurs : propriété du 218, chemin du Golf
- 24 - Améliorations au terrain de balle
- 25 - Motion de félicitations
- 26 - Avis de motion : règlement sur la gestion contractuelle
- 27 - Avis de motion : règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire
- 28 - Avis de motion : règlement concernant la délégation du pouvoir de dépenser
- 29 - Adoption du règlement numéro 2018-470 sur les usages conditionnels
- 30 - Développement du Parc national de la Pointe-Taillon : fourniture d'eau potable
- 31 - Projet de jardin communautaire
- 32 - Affaires nouvelles
- 33 - Période de questions
- 34 - Levée de l'assemblée

2- ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SESSIONS TENUES LES 1<sup>er</sup> ET 15 AVRIL 2019

88-05-19

Il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, appuyé par M<sup>me</sup> Suzy Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver les procès-verbaux des sessions tenues les 1<sup>er</sup> et 15 avril 2019, tels que rédigés.

3- ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-479 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE VOIRIE ET UN EMPRUNT À LONG TERME DE 150 000 \$

Suite à l'avis de motion déposé lors de la séance du conseil du 1<sup>er</sup> avril 2019, le règlement numéro 2019-479 est déposé pour adoption.

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Gédéon désire se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième alinéa de l'article 1063 du Code municipal du Québec;

ATTENDU QUE les travaux concernent des dépenses de voirie municipale;

ATTENDU QUE l'avis de motion a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 1<sup>er</sup> avril 2019 et que le projet de règlement a été présenté à cette même séance;

RÈGLEMENT  
# 2019-479

À CES CAUSES, il est proposé par M. Pierre Boudreault, appuyé par M<sup>me</sup> Nathalie Simard et il est résolu à l'unanimité que le conseil décrète ce qui suit :

Article 1

Le conseil est autorisé à effectuer des travaux de voirie pour un montant total de 150 000 \$.

Article 2

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est donc autorisé à emprunter un montant de 150 000 \$ sur une période de 15 ans.

Article 3

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

Article 4

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

Article 5

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

## Article 6

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

---

Émile Hudon  
Maire

---

Dany Dallaire  
Directeur général

### 4- ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-480 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX D'AQUEDUC AU RANG DES ÎLES AINSI QU'UN EMPRUNT À LONG TERME DE 499 825 \$

Suite à l'avis de motion déposé lors de la séance du conseil du 15 avril 2019, le règlement numéro 2019-480 est déposé pour adoption.

ATTENDU QUE la municipalité désire effectuer des travaux d'aqueduc dans un secteur du rang des îles;

ATTENDU QU'il est nécessaire de réaliser un emprunt à long terme pour financer les travaux;

ATTENDU QUE le projet du présent règlement a été déposé devant le conseil le 15 avril 2019;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné le 15 avril 2019;

RÈGLEMENT  
# 2019-480

À CES CAUSES, il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, appuyé par M<sup>me</sup> Claire Girard et il est résolu à l'unanimité que le conseil décrète ce qui suit :

#### ARTICLE 1

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

#### ARTICLE 2

Le conseil est autorisé à exécuter ou faire exécuter des travaux visant le remplacement d'une conduite d'aqueduc dans le rang des Îles sur une longueur approximative de 510 mètres incluant les branchements de services, les travaux de voirie et les divers aménagements nécessaires, le tout selon les plans et devis préparés par M. Jean-Sébastien Tremblay, ingénieur de la firme Mageco LMG et portant les numéros 1267-1726-C-01 à 1267-1726-C-04 en date du 29 mars 2019 incluant les frais incidents, les taxes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par M. Jean-Sébastien Tremblay ingénieur en date du 29 mars 2019, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexes « A » et « B ».

#### ARTICLE 3

Le conseil est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas 499 825 \$ pour les fins du présent règlement.

#### ARTICLE 4

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement le conseil est autorisé à emprunter une somme de 499 825 \$ sur une période de 15 ans.

#### ARTICLE 5

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre

dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avèrerait insuffisante.

#### ARTICLE 6

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement. Plus particulièrement il affecte une somme de 283 116 \$ en provenance du programme TECQ 2014-2018.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de la dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

#### ARTICLE 7

- 7.1 Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables du territoire de la municipalité appartenant à l'une des catégories ci-après identifiée et qui est raccordé à un réseau d'aqueduc alimenté par l'eau provenant de la source d'eau exploitée par la municipalité, une compensation suffisante répartie selon le nombre d'unités attribuées à chacun tel qu'il apparaît au rôle d'évaluation chaque année.
- 7.2 Le montant de cette compensation sera établi annuellement en divisant le montant des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt par le nombre d'unités dont les propriétaires sont assujettis au paiement de cette compensation.
- 7.3 Les catégories d'immeuble assujetties au présent règlement et le nombre d'unité de chaque immeuble sont établis en fonction du tableau suivant :

<b>Catégorie d'immeuble</b>	<b>Unité</b>
Immeuble résidentiel	Chaque logement permanent ou saisonnier
Immeuble commercial et de services	Chaque immeuble
Immeuble industriel	Chaque immeuble
Immeuble agricole	Chaque immeuble qui ne comprend pas de logement résidentiel

#### ARTICLE 8

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

---

Émile Hudon  
Maire

---

Dany Dallaire  
Directeur général

5- DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE MME RÉGINE GIRARD ET M. PAUL GAGNON

Ce point est reporté à l'ajournement.

6- DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE M. CLERMONT CÔTÉ

Ce point est reporté à l'ajournement.

7- FINANCEMENT EMPRUNT RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-461 : RAPPORT DES SOUMISSIONS

Le règlement numéro 2018-461 est relatif aux travaux d'aqueduc dans le chemin de la Cédrière. Suite à la fin des travaux, le coût final établi est de 327 883 \$. Afin de tenir compte de possibles frais d'escompte, la demande de financement a été faite au montant de 333 000 \$.

Soumissions pour l'émission de billets

Date d'ouverture :	6 mai 2019	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 7 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec		
Montant :	333 000 \$	Date d'émission :	13 mai 2019

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Gédéon a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 13 mai 2019, au montant de 333 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1- BANQUE ROYALE DU CANADA

12 600 \$	2.96000 %	2020
12 900 \$	2.96000 %	2021
13 300 \$	2.96000 %	2022
13 700 \$	2.96000 %	2023
280 500 \$	2.96000 %	2024

Prix : 100.00000

Coût réel : 2.96000 %

2- FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

12 600 \$	2.30000 %	2020
12 900 \$	2.35000 %	2021
13 300 \$	2.40000 %	2022
13 700 \$	2.60000 %	2023
280 500 \$	2.70000 %	2024

Prix : 98.09100

Coût réel : 3.12797 %

3- CAISSE DESJARDINS DES CINQ-CANTONS.

12 600 \$	3.61000 %	2020
12 900 \$	3.61000 %	2021
13 300 \$	3.61000 %	2022
13 700 \$	3.61000 %	2023
280 500 \$	3.61000 %	2024

Prix : 100.00000

Coût réel : 3.61000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse;

89-05-19

Il est proposé par M<sup>me</sup> Nathalie Simard, appuyée par M<sup>me</sup> Claire Girard et il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la municipalité de Saint-Gédéon accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 13 mai 2019 au montant de 333 000 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 2018-461. Ces billets sont émis au prix de 100.00000 pour chaque 100.00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

ATTENDU QUE conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la municipalité de Saint-Gédéon souhaite emprunter par billets pour un montant total de 333 000 \$ qui sera réalisé le 13 mai 2019, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2018-461	333 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence;

ATTENDU QUE conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 2018-461, la municipalité de Saint-Gédéon souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

90-05-19

Il est proposé par M. Michel Tremblay, appuyé par M. Jean-Sébastien Allard et il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. Les billets seront datés du 13 mai 2019;
2. Les intérêts seront payables semi-annuellement, le 13 mai et le 13 novembre de chaque année;
3. Les billets seront signés par le maire et le secrétaire-trésorier;
4. Les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2020	12 600 \$	
2021	12 900 \$	
2022	13 300 \$	
2023	13 700 \$	
2024	14 100 \$	(à payer en 2024)
2024	266 400 \$	(à renouveler)

QUE en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2025 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 2018-461 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 13 mai 2019), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

#### 8- REFINANCEMENT D'EMPRUNT RÈGLEMENT NUMÉRO 2013-418 : RAPPORT DES SOUMISSIONS

Ce règlement a trait à la vidange des étangs aérés de la municipalité et pour lequel un emprunt a été décrété sur 10 ans. Une première période de 5 ans est écoulée et un refinancement pour les 5 dernières années est nécessaire pour un solde de 39 500 \$.

Après avoir fait une demande de soumission auprès d'institutions au niveau local, une seule soumission a été déposée par la Caisse Desjardins des Cinq-Cantons. Leur taux offert est de 5.57 %. Il s'agit d'un taux extrêmement élevé comparativement aux taux obtenus pour des emprunts en soumission par le ministère des Finances.

91-05-19

Il est proposé par M. Pierre Boudreault, appuyé par M<sup>me</sup> Nathalie Simard, et il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- De refuser l'offre faite par la Caisse Desjardins des Cinq-Cantons en vue du refinancement de l'emprunt prévu au règlement numéro 2013-418 au montant de 39 500 \$;
- De prévoir le refinancement de ce solde en même temps qu'une autre demande de financement future par le ministère des Finances;
- D'autoriser un emprunt temporaire auprès de la Caisse Desjardins des Cinq-Cantons au montant de 39 500 \$, en attente du refinancement;
- D'autoriser le maire et le directeur général à signer tout document relatif à cet emprunt temporaire.

#### 9- RÈGLEMENT NUMÉRO 2012-411 : AFFECTATION D'UN SOLDE DISPONIBLE DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT FERMÉ

Ce règlement concerne les travaux de réaménagement du stationnement de l'édifice municipal. Un montant de 1 404.26 \$ subsiste dans la comptabilité municipale à titre de solde disponible du règlement d'emprunt.

Lors du refinancement du solde de l'emprunt réalisé, ce montant n'a pas été refinancé. Il y a lieu d'affecter le solde disponible de ce règlement.

92-05-19

Il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, appuyé par M<sup>me</sup> Suzy Lessard, et il est résolu à l'unanimité des conseillers d'affecter la somme de 1 404.26 \$ du solde disponible du règlement d'emprunt fermé numéro 2012-411 contre le remboursement en capital de cet emprunt, qui a été refinancé au montant de 97 900 \$.

#### 10- REMPACEMENT PHOTOCOPIEUR

Le photocopieur de la municipalité a été acquis en 2012 et son remplacement a été prévu cette année. Des soumissions ont été demandées auprès de deux (2) distributeurs accrédités dans la région pour les produits Canon. Voici le détail des offres :

##### Blackburn et Blackburn

- A) Modèle Canon Image Runner Advanced C5550  
Prix avant taxes et transport 11 223.00 \$

B) Modèle Canon Image Runner Advanced C5535	
Prix avant taxes et transport	8 522.25 \$

#### Mégaburo

A) Modèle Canon Image Runner Advanced C5550	
Prix avant taxes et transport	11 160.00 \$

B) Modèle Canon Image Runner Advanced C5535	
Prix avant taxes et transport	9 545.00 \$

Le modèle C5535 est choisi. La plus basse soumission est celle déposée par Blackburn et Blackburn.

93-05-19

Il est proposé par M<sup>me</sup> Suzy Lessard, appuyée par M<sup>me</sup> Claire Girard, et il est résolu à l'unanimité des conseillers de faire l'achat d'un nouveau photocopieur chez Blackburn et Blackburn pour un montant de 8 522.25 \$ avant taxes et transport.

#### 11- ACQUISITION QUAI ET PASSERELLE MARINA BELLE-RIVIÈRE

Le remplacement de quatre (4) sections de quais publics à la marina Belle-Rivière et l'implantation d'une nouvelle passerelle d'accès figurent cette année au programme triennal d'immobilisation.

En avril dernier, une aide financière maximale de 21 000 \$ avait été acceptée par la MRC de Lac-Saint-Jean-Est pour ce projet.

Une demande de soumission a été demandée à l'entreprise L'Expert Marine après une visite à la marina Belle-Rivière. La soumission comprend la fourniture et l'installation des quais, de la passerelle et des accessoires pour un montant de 17 056 \$ plus taxes.

94-05-19

Il est proposé par M<sup>me</sup> Nathalie Simard, appuyée par M. Michel Tremblay, et il est résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de l'entreprise L'Expert Marine pour la fourniture et l'installation des quais, de la passerelle et des accessoires pour un montant de 17 056 \$ plus taxes.

#### 12- AFFAISSEMENT DE SOL RANG BELLE-RIVIÈRE

Au cours des derniers jours, un affaissement de sol est survenu dans le rang Belle-Rivière. Comme il s'agit d'une zone à risque de mouvements de sols identifiée dans notre réglementation et sur le SAR de la MRC, diverses expertises doivent être menées avant d'entreprendre des travaux correctifs permanents.

Comme plusieurs dépenses ont déjà été engagées en urgence, il y a lieu d'approuver celles-ci.

95-05-19

Il est proposé par M<sup>me</sup> Suzy Lessard, appuyée par M. Pierre Boudreault, et il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les dépenses engagées à date suite au décrochement de talus survenu au rang Belle-Rivière notamment l'embauche de la firme GHD et d'autoriser le directeur général à engager toute dépense nécessaire en mesure d'urgence pour sécuriser le secteur et voir à réparer la route de la façon temporaire.

#### 13- BUDGET SUPPLÉMENTAIRE RÉGIE DE SÉCURITÉ INCENDIE

La R.I.S.I.S.S. a présenté en mars dernier, un projet de règlement prévoyant l'adoption d'un budget supplémentaire. Ce budget supplémentaire est pour un projet additionnel de pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités au total de 56 798 \$.



L'augmentation de la contribution des municipalités est équivalente à 50 % de ce total, soit la somme de 28 399 \$. Conformément aux règles de participation établies, la contribution pour Saint-Gédéon serait augmentée de 5 429 \$. La quote-part actuelle établie pour 2019 est de 132 343 \$.

96-05-19

Il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, appuyé par M<sup>me</sup> Claire Girard, et il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le budget supplémentaire de la Régie de sécurité incendie du secteur Sud au montant de 56 798 \$ et la contribution supplémentaire de la municipalité au montant de 5 429 \$.

#### 14- CORRESPONDANCE

##### Destination Lac-Saint-Jean

La municipalité est invitée à une activité « Bourse touristique » le 15 mai prochain, en journée au Zoo Sauvage de Saint-Félicien. L'activité est au coût de 25 \$.

97-05-19

Il est proposé par M<sup>me</sup> Nathalie Simard, appuyée par M. Michel Tremblay, et il est résolu à l'unanimité d'accepter l'invitation de Destination Lac-Saint-Jean pour l'activité qui aura lieu le 15 mai prochain, au Zoo Sauvage de Saint-Félicien et d'y envoyer deux (2) personnes.

##### Ville d'Alma

Une demande d'appui au désaccord sur les tarifs douaniers imposés au Canada dans le nouvel accord de libre-échange.

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Canada et ceux des États-Unis et du Mexique ont conclu, le 30 septembre 2018, un nouvel accord de libre-échange, l'Accord États-Unis-Mexique-Canada (AEUMC) qui devra être ratifié par les parlements des trois pays;

CONSIDÉRANT QUE l'économie régionale du Saguenay-Lac-Saint-Jean créatrice d'emploi est largement structurée sur la base des industries forestières et de l'aluminium sur laquelle des tarifs américains sont injustement imposés présentement;

CONSIDÉRANT QUE ces tarifs n'ont toutefois pas encore été levés dans la foulée de l'adoption de cet accord;

CONSIDÉRANT QUE des tarifs spécifiques affectent plusieurs entreprises canadiennes dans la production et la transformation de l'aluminium menaçant de nombreux emplois et la réalisation de projets futurs et d'investissements majeurs, en particulier au Saguenay-Lac-Saint-Jean;

CONSIDÉRANT QUE Rio Tinto annonçait le 21 mars dernier, en raison des effets négatifs de ces tarifs sur le marché visé par le projet, la suspension d'un projet d'agrandissement du centre de coulée de l'usine Alma, d'une valeur de 200 000 000 \$ qui devait entraîner la création d'une quarantaine d'emplois permanents et d'environ 400 emplois pour la période de construction;

98-05-19

Il est proposé par M. Pierre Boudreault, appuyé par M<sup>me</sup> Suzy Lessard et il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la municipalité de Saint-Gédéon, en accord avec le Syndicat des travailleurs de l'aluminium d'Alma, demande aux chefs des 4 partis politiques à Ottawa, de faire front commun contre les tarifs américains imposés, en particulier sur l'aluminium, en défendant les intérêts des collectivités canadienne, québécoise, et plus spécifiquement celle du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

## Emploi et Développement social Canada

La municipalité a reçu la confirmation d'une subvention de 5 760 \$ dans le cadre du Programme d'emplois d'été Canada pour l'embauche de quatre (4) étudiants.

### MMQ

La municipalité a reçu une offre de protection contre les cyberattaques.

- 99-05-19 Il est proposé par M. Pierre Boudreault, appuyé par M<sup>me</sup> Claire Girard, et il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de la MMQ pour la protection contre les cyberattaques.

### Mallette

Lettre de planification du mandat de vérification externe.

### Association GL – LGBT du Saguenay-Lac-Saint-Jean

La municipalité est invitée à souligner la Journée Internationale contre l'homophobie et la transphobie qui aura lieu le 17 mai prochain.

- 100-05-19 Il est proposé par M<sup>me</sup> Suzy Lessard, appuyée par M<sup>me</sup> Claire Girard, et il est résolu à l'unanimité des conseillers de souligner la Journée Internationale contre l'homophobie et la transphobie qui aura lieu le 17 mai prochain.

### Chambre de commerce et d'industrie Lac-Saint-Jean

La municipalité est invitée au tournoi de golf annuel qui aura lieu le 6 juin prochain.

- 101-05-19 Il est proposé par M<sup>me</sup> Nathalie Simard, appuyée par M. Michel Tremblay, et il est résolu à l'unanimité des conseillers de participer au tournoi de golf annuel qui aura lieu le 6 juin prochain par l'achat de deux (2) billets pour le souper au coût de 112 \$.

### RLS Saguenay-Lac-Saint-Jean

Demande pour le renouvellement d'adhésion.

- 102-05-19 Il est proposé par M<sup>me</sup> Claire Girard, appuyée par M. Michel Tremblay, et il est résolu à l'unanimité des conseillers de faire le renouvellement de l'adhésion pour l'année 2019 au montant de 210 \$.

### M<sup>e</sup> Jean-Luc Maltais, avocat

À titre de représentant de M<sup>me</sup> Chanel Dupuis et M. Jean-Olivier Simard, transmission d'une mise en demeure et réclamation de 25 480 \$, suite à un accident sur la glissade du Festival des glaces survenu le 10 février dernier par leur enfant Jean-Pascal Simard.

## 15- RAPPORTS DES COMITÉS

### CCU

M. Jean-Sébastien Allard fait rapport de la rencontre tenue le 25 avril dernier.

### Comité des loisirs

M. Michel Tremblay fait rapport de la rencontre tenue le 10 avril dernier. L'embauche de deux (2) animateurs additionnels est demandée via un programme d'échanges étudiants. Ce point sera vu à l'ajournement.

### Fêtes et Festivals

M. Pierre Boudreault fait rapport de la rencontre tenue le 9 avril dernier, en plus de l'assemblée générale annuelle du 25 avril dernier. Il dépose le rapport annuel.

### Comité des finances

M. Pierre Boudreault informe les conseillers que divers règlement et politiques seront recommandés pour être modifiés.

### Comité conjoint église

M. Pierre Boudreault informe les membres que des propositions de firme d'architectes sont attendues dans le but de préparer un plan concept du futur projet de réaffectation de l'église.

### Petit marais

M. Pierre Boudreault fait rapport des activités tenues en avril et de l'assemblée générale annuelle. Le rapport annuel de 2018 est déposé.

### Comité des finances

M. Pierre Boudreault dépose la liste des demandes de subventions analysées par le comité et émet les recommandations quant aux versements des aides financières.

103-05-19

Il est proposé par M. Pierre Boudreault, appuyé par M<sup>me</sup> Claire Girard, et résolu à l'unanimité des conseillers de verser les dons et subventions suivants :

- Pèlerinage annuel – commandite d'un goûter-collation
- CRDI – activité bénéfice 150 \$

### Corporation de développement

M<sup>me</sup> Nathalie Simard résume la réunion du 16 avril dernier et de l'assemblée générale annuelle.

### R.I.S.I.S.S.

M<sup>me</sup> Claire Girard dépose le rapport des statistiques des interventions en mars 2019.

### 16- ACCEPTATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER ET DÉBOURSÉS NO 2019-05

M. Pierre Boudreault fait rapport de l'analyse des comptes par le comité des finances et en recommande l'acceptation.

104-05-19

Il est proposé par M. Pierre Boudreault, appuyé par M. Michel Tremblay, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la liste des comptes à payer et des déboursés no 2019-05 au montant de 97 578.77 \$ telle que préparée et d'en autoriser le paiement.

- Comptes à payer :	75 485.60 \$
- Déboursés :	26 672.17 \$
- Retenue :	
- Ferme Claudel Inc	(3 822.92) \$
- Socan	(111.07) \$ sera annulée
- Felicia Pivin	<u>(645.01) \$ sera annulée</u>
TOTAL :	97 578.77 \$

17- DEMANDES D'AIDES FINANCIÈRES PAR DES ENTREPRISES :  
PROGRAMME PIMDE

M<sup>me</sup> Nathalie Simard fait rapport.

Deux demandes ont été faites dans le cadre de la Politique d'intervention en matière de développement économique de la municipalité. Les demandes sont les suivantes :

- Potager Grandmont pour l'installation d'une nouvelle serre de production et des équipements connexes;
- Bar laitier le Frimas pour l'acquisition de nouveaux équipements.

Dans le dossier de la demande déposée par Potager Grandmont, la Corporation de développement recommande l'acceptation de la demande et le versement d'une aide de 5 000 \$.

105-05-19 Il est proposé par M<sup>me</sup> Nathalie Simard, appuyée par M. Michel Tremblay, et il est résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer une aide financière de 5 000 \$ à l'entreprise Potager Grandmont dans le cadre de la Politique d'intervention en matière de développement économique pour la réalisation de son projet de construction d'une serre de production maraîchère et l'acquisition des systèmes et d'équipements associés.

Concernant la demande déposée par le Bar laitier Le Frimas, la Corporation de développement recommande l'acceptation de la demande et le versement d'une aide de 3 300 \$.

106-05-19 Il est proposé par M<sup>me</sup> Nathalie Simard, appuyée par M<sup>me</sup> Claire Girard, et il est résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer d'une aide financière de 3 300 \$ à l'entreprise Bar laitier le Frimas 9259-3193 Québec inc. dans le cadre de la Politique d'intervention en matière de développement économique pour la réalisation de son projet d'acquisition d'équipements et d'améliorations à être apportées au commerce.

18- PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DES CHEMINS PRIVÉS :  
VERSEMENTS 2019

En vertu de ce programme en vigueur depuis 2008 et modifié pour la dernière fois en 2013, la municipalité verse aux associations de chemins privés une compensation pour leur permettre l'entretien de leur chemin étant donné que la municipalité n'en assure pas l'entretien.

Le montant total à verser en 2019 est le même que pour l'année 2018 soit 112 398.93 \$. Le versement est fait vers le 1<sup>er</sup> juin de chaque année.

La liste des versements à faire est déposée.

107-05-19 Il est proposé par M. Michel Tremblay, appuyé par M<sup>me</sup> Nathalie Simard, et il est résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le versement des aides financières aux associations de propriétaires riverains pour un total de 112 398.93 \$ le tout dans le cadre du programme de compensation relatif à l'entretien des chemins privés.

19- PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA FÉDÉRATION DES  
ASSOCIATIONS DE PROPRIÉTAIRES RIVERAINS : ADDENDA

Le comité de travail conjoint avec la Fédération des propriétaires riverains recommande que la municipalité offre aux associations le remboursement partiel des primes d'assurance responsabilité. Un montant de 100 \$ est recommandé. Un projet d'entente amendé en ce sens avec la Fédération est déposé.

108-05-19 Il est proposé par M<sup>me</sup> Claire Girard, appuyée par M<sup>me</sup> Nathalie Simard, et il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter de rembourser partiellement les associations de propriétaires riverains pour une somme de 100 \$ annuellement en regard de la prime d'assurance responsabilité civile payée par les associations et d'autoriser la signature du protocole d'entente amendé à cette fin.

#### 20- BUDGET RÉVISÉ DE L'OMH

La SHQ a fait parvenir un budget révisé de l'OMH pour l'année en cours. Avec ce budget révisé, le déficit passe de 21 513 \$ à 30 591 \$. En conséquence, la contribution municipale prévue de 10 % du déficit, passerait de 2 151 \$ à 3 059 \$. L'augmentation des dépenses est liée aux frais de sinistres partageables avec la municipalité.

109-05-19 Il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, appuyé par M<sup>me</sup> Claire Girard, et il est résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le budget révisé de l'OMH pour l'année en cours lequel prévoit un déficit de 30 591 \$ et une contribution municipale de 3 059.10 \$.

#### 21- PROJET ÉCOLE SAINT-ANTOINE SUITE AU CONSEIL ÉTUDIANT

M. le maire explique le dossier. Suite au conseil étudiant en mars dernier, les élèves de l'école ont priorisé trois (3) projets qu'ils aimeraient voir se réaliser.

Une demande officielle a été déposée à la municipalité pour une aide financière permettant la réalisation du projet d'avoir un système de son pour la cour extérieur de l'école.

110-05-19 Il est proposé par M<sup>me</sup> Nathalie Simard, appuyée par M<sup>me</sup> Claire Girard, et il est résolu à l'unanimité des conseillers d'acheter un système de son et en faire don à l'école Saint-Antoine qui verra à procéder à son installation pour leur projet de diffusion de musique dans la cour d'école.

#### 22- CONTRAT DE MARQUAGE DE CHAUSSÉE

Le marquage de la chaussée dans les divers rangs de la municipalité a été prévu cette année. Un appel d'offres regroupé a été effectué par la M.R.C. Lac-Saint-Jean-Est pour diverses municipalités. Trois (3) soumissions ont été déposées. La soumission de Durand Marquage et associés inc. est la plus avantageuse, au total de 58 315.32 \$. Pour la partie de notre municipalité le contrat s'élèvera à 11 181.32 \$.

111-05-19 Il est proposé par M. Michel Tremblay, appuyé par M<sup>me</sup> Suzy Lessard, et il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder le contrat de marquage de la chaussée dans les divers rangs de la municipalité à Durand Marquage et associés inc. selon le prix déposé le 6 mai 2019 pour un coût total de 11 181.32 \$ taxes incluses.

#### 23- MANDAT AUX PROCUREURS : PROPRIÉTÉ DU 218, CHEMIN DU GOLF

Une plainte a été déposée auprès de l'inspecteur en bâtiment relativement à une non-conformité pour la propriété érigée au 218, chemin du Golf. Le comité consultatif d'urbanisme recommande de requérir un avis juridique dans ce dossier.

112-05-19 Il est proposé par M. Pierre Boudreault, appuyé par M<sup>me</sup> Nathalie Simard, et il est résolu à l'unanimité des conseillers de mandater les procureurs de la municipalité pour analyser la situation de la propriété du 218, chemin du Golf et pour laquelle une plainte a été déposée en regard des travaux de rénovation et d'agrandissement.

## 24- AMÉLIORATIONS AU TERRAIN DE BALLE

Pour la nouvelle saison de la ligue de balle donnée, les responsables de la ligue de balle ont fait certaines demandes pour l'amélioration du terrain de balle. Les améliorations proposées ont trait à :

- Projet A – Déplacement de filets et reculer les poteaux (option)
- Projet B – Prolongement des poteaux avec un angle pour retenir les balles et installation d'une hauteur de filet additionnelle.

Après analyse, le projet A consistant à reculer les poteaux et les filets n'est pas réalisable. L'espace avec la limite de la rue Lavoie n'est pas suffisant et le tout demanderait un réaménagement de cette rue.

Pour le projet B, deux soumissions ont été déposés :

- Les Clôtures du Lac                    11 995.00 \$ plus taxes
- Inter-Clôtures                            12 671.99 \$ plus taxes

La soumission de l'entreprise Les Clôtures du Lac ne comprend pas les filets.

Outres ces travaux, les responsables de la ligue de balle ont demandé certaines améliorations comme suit :

- Ajout de drainage au terrain;
- Refaire la surface de l'avant-champ;
- Création d'une « piste d'avertissement »;
- Achat d'une armoire avec clef;
- Mettre un toit permanent sur l'estrade.

Étant donné que le début de la saison est prévue pour le 22 mai prochain, il n'est pas pensable de pouvoir réaliser les travaux d'amélioration à l'avant-champ, au drainage et en ce qui a trait à la piste d'avertissement.

Pour la situation des filets de protection, l'acceptation de la soumission d'Inter-Clôture est recommandée.

113-05-19 Il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, appuyé par M. Pierre Boudreault, et il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumission reçue d'Inter-Clôtures au montant de 12 671.99 \$ plus taxes, en vue de fournir et installer 12 équerres de 120 pouces ainsi que des filets de protections additionnels pour le terrain de balle.

## 25- MOTION DE FÉLICITATIONS

Le conseil aimerait adresser une motion de félicitation à l'égard d'une entreprise de la municipalité.

114-05-19 Il est proposé par M<sup>me</sup> Claire Girard, appuyée par M. Michel Tremblay, et il est résolu à l'unanimité des conseillers de féliciter la Fromagerie Médard qui s'est vu mériter le premier prix pour leur fromage « Rang des Îles » dans la catégorie « Fromages à croûte mixte » lors de l'International Cheese Compétition de SIAL tenue à Toronto.

On passe au point # 33

## 33- PÉRIODE DE QUESTIONS

- Une question est posée au sujet de la protection informatique;
- Une question sur qui va payer pour les travaux d'urgence dans le rang Belle-Rivière;

- Une question est posée sur le programme PIMDE.

#### AJOURNEMENT

115-05-19 À 20 h 35, il est proposé par M. Michel Tremblay, appuyé par M<sup>me</sup> Suzy Lessard, et il est résolu à l'unanimité des conseillers d'ajourner la séance au mercredi 22 mai 2019 à 19 h 30.

---

Émile Hudon  
Maire

---

Dany Dallaire  
Directeur général